



Déclaration liminaire – CTL 14-01-2014

Monsieur le Président,

Pour les agents des Finances Publiques, l'année 2013 qui avait commencé dans l'atmosphère délétère de l'affaire Cahuzac s'est terminée dans un climat de fronde fiscale après la gestion désastreuse du dossier écotaxe, symbole de l'incapacité de l'État à faire admettre la pertinence de l'impôt .

L'annonce d'une remise à plat de la fiscalité par le Premier Ministre n'est pas pour nous rassurer, surtout si la seule mesure concrète devait être la fusion IR/CSG.

En dehors de l'impact certain sur les agents et les services de la Direction Générale des Finances Publiques, en quoi changer une modalité de recouvrement, en la confiant au secteur privé, serait la réforme qui rendrait l'impôt plus juste et plus supportable?

Ce n'est qu'un des faits qui aura vu, au fil des mois, les agents des Finances Publiques vivre au rythme de bouleversements annoncés :

- en juillet 2013, la démarche stratégique de la Direction Générale, dont les effets se feront véritablement sentir sur le réseau après les élections municipales de 2014, lorsque les restructurations des postes comptables et des services s'amplifieront ;

- en octobre 2013, la décision ministérielle de mutualiser les fonctions supports, sans aucune information des représentants du personnel, qui aura des conséquences graves sur les services de gestion des ressources humaines (création des corps ministériels de catégorie C et B) et sur les services informatiques ;

- en novembre 2013, la parution du rapport sur la Fonction Publique ou rapport Pêcheur, qui porte atteinte au Statut Général, qui incite à la mobilité au sein des fonctions publiques et qui préconise une accélération de la politique dite de Modernisation de l'Action Publique.

Pour être complet, il convient de ne pas omettre la nouvelle réforme des retraites. Cette sixième réforme en 20 ans, est bien le fruit d'une politique de rigueur sociale et économique. F.O. ne s'inscrira pas dans la logique de la pensée dominante du libéralisme et de la rigueur budgétaire qui mène à l'abrogation de tous les droits sociaux.

Et comme si cela ne suffisait pas, les budgets de fonctionnement sont de plus en plus réduits. Dans le même temps, la rémunération nette des agents diminue, conséquence du gel des salaires et de l'augmentation des retenues pour pension.

Et comment ne pas évoquer la diminution des effectifs de la DGFIP : les plans successifs de suppressions d'emplois (9 116 emplois en 4 ans, 1988 en 2014) ont mené les postes et services des finances publiques au bord du gouffre.

Tout au long de l'année 2013, le Syndicat FO DGFIP a dénoncé ces évolutions négatives qui s'inscrivent dans une logique de recul social et de retrait des services de l'État.



Trop souvent considérés comme les variables d'ajustement de ces réformes, les agents des Finances Publiques auront-ils la patience de supporter de nouveaux reculs au cours de l'année qui s'annonce ?

Pendant ce temps, à la DDFIP du Tarn, l'exercice quotidien des missions est devenu encore plus difficile, car les suppressions d'emplois continuent à un rythme effréné (12 pour notre département en 2014) et la détérioration des conditions de travail des agents dans plusieurs services du département s'accroît.

Par ailleurs FO DGFIP81 s'interroge, et vous interroge, sur l'évolution de l'opération de réinstallation au 209 rue du roc à Albi.

Monsieur le Président, avez-vous tenu compte, dans les projets présentés aux agents et aux chefs de service :

- de la réorganisation du SIP et de la cellule CSP ;
- de l'éventuelle modification du nombre de secteurs d'assiette ;
- des impératifs des services d'Albitech (positionnement, m²/agent, etc.), de la Trésorerie d'Albi-ville et périphérie (coffre, accueil, etc.), des services déjà sur le site (déplacement, nuisances pendant les travaux, etc.)?

Pour FO DGFIP81, il est impératif que les personnels des services situés à Albitech, du CFP (rue du roc à Albi) et de la Trésorerie soient consultés, mais surtout entendus !